



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

Juin 2019

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, vous trouverez dans le présent document les faits saillants du rapport financier 2018 de la municipalité de Saint-Isidore.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le rapport de vérification au 31 décembre 2018 a été préparé par la firme LLG CPA Inc. et confirme que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité de Saint-Isidore au 31 décembre 2018 selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

De façon générale, la santé financière de la Municipalité se porte très bien, ce qui nous permet de maintenir un service de qualité et un taux de taxation inférieur aux municipalités comparables.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le 1er avril 2019, les états financiers audités de l'année 2018 furent déposés en séance du conseil municipal et vous trouverez ci-dessous, le sommaire des résultats à des fins fiscales pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

CORPORATION MUNICIPALITÉ SAINT-ISIDORE EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES EXERCICE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Budget 2018	Réel 2018
REVENUS DE FONCTIONNEMENT		
Taxes	2 427 140 \$	2 468 088 \$
Compensations donnant lieu de taxes	17 000	17 788
Transferts	109 339	242 835
Services rendus	31 800	242 024
Imposition de droits	213 500	307 018
Amendes et pénalités	90 000	90 124
Intérêts	34 000	40 353
Autres revenus	116 500	153 375
	3 039 279 \$	3 561 605 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	537 826	591 168
Sécurité publique		
Police	536 882	554 241
Sécurité incendie	463 669	457 159
Autres	16 475	22 093
Transport	445 743	545 539
Hygiène du milieu		
Eau et égoût	281 225	314 830
Matières résiduelles	269 550	348 180
Aménagement, urbanisme et développement	94 000	103 507
Loisirs et culture	313 015	336 678
Frais de financement	29 117	28 703
	2 987 502	3 302 098
	51 777	259 507
Remboursement de la dette à long terme	(48 777)	(48 776)
Affectations		
Activités d'investissement	(15 000)	(7 653)
Excédent de fonctionnement affecté	12 000	45 561
Réserves financières et fonds réservés		(58 334)
	(3 000)	(20 426)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	- \$	190 305 \$

SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

Comme vous pouvez le constater, les résultats démontrent un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de l'ordre de 190 305 \$. Le surplus budgétaire est principalement attribuable à la perception des droits de mutation et l'émission de permis qui ont été supérieurs aux prévisions ainsi qu'à la taxation complémentaire pour les maisons neuves, produite au cours de l'année 2018.

RÉALISATIONS 2018

Bien entendu, 2018 fut marqué par la réfection du rang Saint-Régis. Celle-ci se faisait attendre depuis plusieurs années et le Ministère des Transports a octroyé un budget pour la réfection de la route à l'été 2018. La municipalité en a profité pour urbaniser ce tronçon du rang Saint-Régis qui traverse le centre de la municipalité en prolongeant le trottoir d'un côté du rang jusqu'à la rue Gervais en plus d'y ajouter des bandes cyclables de part et d'autre. Des travaux de canalisation ont également été réalisés afin de capter les eaux pluviales afin de pouvoir remblayer les fossés qui bordaient de part et d'autre le rang Saint-Régis.

Des améliorations dans les parcs municipaux ont également été réalisées. Notons entre autres la finalisation de l'aménagement du parc situé au coin de la rue Boyer et du rang Saint-Régis ainsi que l'aménagement de la butte de glisse au parc des citoyens. L'ancienne école située derrière l'hôtel de ville a également été démolie et le terrain remblayé.

Des travaux d'entretien et de mise à jour ont été faits aux différentes stations de pompage ainsi qu'à la station d'aqueduc afin d'augmenter la fiabilité de nos infrastructures et d'en augmenter la durée de vie utile.

TRAITEMENT DES ÉLUS

La loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire ou de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

En 2018, la rémunération des membres du Conseil municipal fut la suivante :

POSTE	Municipalité de Saint-Isidore		M.R.C de Roussillon		BioM		TOTAL
	Rémunération	Allocation	Rémunération	Allocation	Rémunération	Allocation	
Maire	14 241\$	7 119\$	6 777\$	3 389\$	4 021\$	2 011\$	37 558\$
Conseillers	4 747\$	2 373\$	N/A	N/A	N/A	N/A	7 120\$

CONCLUSION

En terminant, je tiens à vous remercier pour votre implication afin de faire de Saint-Isidore, un milieu de vie qui nous ressemble. Le Conseil municipal se joint à moi pour remercier tous les comités et groupes communautaires pour l'implication et le dynamisme dont ils font preuve dans le meilleur intérêt de la Municipalité.

Je profite de l'occasion pour remercier les membres du Conseil et tout le personnel de la Municipalité pour leur collaboration ainsi que pour la qualité du travail accompli par tous avec professionnalisme, diligence et respect.

Sylvain Payant, Maire